

## Projet année de césure avant le M1

Par **Liv**, le **22/04/2023** à **22:28**

Bonjour,

Je suis actuellement en troisième année de licence de langue et parallèlement animatrice en centre de loisirs.

J'aimerais si j'obtiens bien ma licence et suis bien acceptée en master, effectuer une année de césure. Je me suis pas mal renseignée au niveau des motifs et le cdd étant un motif valable, j'aimerais savoir s'il y avait un minimum d'heures à respecter pour qu'un cdd soit accepté comme raison pour demander une année de césure ?

Je travaille par exemple 10h (sans compter les vacs) par semaine avec le centre de loisirs que j'aimerais poursuivre durant la potentielle année de césure pour pouvoir passer mon code + permis parallèlement mais je ne sais pas s'il faut que je cumule un autre job si une durée minimale d'heures travaillées par semaine est requise ?

Autre question, j'aimerais effectuer un master MEEF 1er degré (enseignement) et acquérir de l'expérience en écoles durant cette potentielle année de césure mais je ne sais pas quelles démarches effectuer ?

Est-ce possible de travailler dans les écoles durant l'année de césure juste après une licence ?

Je vous remercie d'avance  
Bien cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/04/2023** à **07:43**

Bonjour

Au vu de votre projet, je vous conseillerai plutôt de faire un service civique au sein d'une école.

Vous pourriez cumuler avec votre emploi en centre de loisir.

Rien que le fait de faire un service civique permet en principe de bénéficier de l'année de césure.

Il faut toutefois contacter le service de votre université qui gère cela sans trop trainer.

Et surtout commence déjà à prospecter pour le service civique, certaines écoles mettent peut-être déjà les propositions pour l'année prochaine.